

PREVENTION DES PERTES DE GRANULES DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT

CERTIF 2109 - jan 2022

|                     |                              |                                   |
|---------------------|------------------------------|-----------------------------------|
| Entreprise audité : | ROTOVOIA                     | Date : 07/07/2022                 |
| Site de :           | ROTOVOIA                     | Auditeur : JF LACHEZE             |
| Activités du site : | Production de GPI            | N° affaire : 872202               |
|                     | Maintenance des GPI          | Devisé de l'audit : 0,25 jour     |
|                     | Transport de GPI             | Audit sur site : oui              |
|                     | Stockage, logistique         |                                   |
|                     | Recyclage                    |                                   |
|                     | Atelier de lavage de charmes |                                   |
|                     |                              | Annexer les cases correspondantes |

Contexte de l'organisme : Intégration de l'organisme dans le Groupe ROTOVOIA

Site certifié / ISO 9001 / ISO 14001 :

ISO 9001 ISO 14001

Taille suivant le type de matière première ou recyclée

| 1. EQUIPEMENTS                | CONFORMES   | Commentaires (constats, documents analysés, lieux/zones audités...)                                                                                                                            | Actions correctives proposées par le client                                                                                                                                                                                                                                      | Délai de mise en œuvre | Avis de l'auditeur sur les actions correctives proposées | NC Levée |
|-------------------------------|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------------------------------------|----------|
| 1.1.                          | Conforme    | Le site est doté d'équipements prévenant le rejet casualisé des granules de plastiques industriels dans l'environnement : dispositifs de confinement et de récupération.                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                        |                                                          |          |
| 1.2.                          | Conforme    | Les équipements et dispositifs en place sont adaptés aux dimensions des granules susceptibles d'être présents sur le site.                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                        |                                                          |          |
| 2. PROCEDURES                 |             |                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                        |                                                          |          |
| 2.1.                          | Conforme    | Des procédures de prévention de la dispersion des granules sont gérées et communiquées.                                                                                                        | Procédure P10078 ind C et 79 ind A gérées dans le système de gestion documentaire du SAGE certifié ISO 9001 et ISO 14001, les consignes ont été communiquées au personnel et sont dans le livret d'accueil pour les nouveaux arrivants et les prestataires.                      |                        |                                                          |          |
| 2.2.                          | Conforme    | Les procédures sont adaptées aux dimensions des granules de plastiques industriels présents sur le site.                                                                                       | Les dispositions de la procédure prennent en compte la taille des GPI.                                                                                                                                                                                                           |                        |                                                          |          |
| 2.3.                          | Conforme    | Les zones où des granules de plastiques industriels sont susceptibles d'être répandus ou répandus accidentellement dans l'environnement sont identifiées.                                      | Les zones sont clairement identifiées sur le plan du site présent dans la procédure. Extérieur : stockage des bigbags et des sacs de poudre ; grilles sur bouches eaux pluviales ; intérieur : zones de remplissage et pesée de poudre, zone de stockage, zone ramassage moules. |                        |                                                          |          |
| 2.4.                          | Conforme    | Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granules de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination dans l'environnement. | Les Bigbags sont adaptés au stockage sur le site et au transport du site du prestataire sur le site de l'auditeur concernant les produits recyclés.                                                                                                                              |                        |                                                          |          |
| 2.5.                          | Conforme    | Ces emballages sont vérifiés périodiquement.                                                                                                                                                   | Les emballages sur le parc de stockage sont vérifiés hebdomadairement ; pas de GPI sur le sol lors de l'audit.                                                                                                                                                                   |                        |                                                          |          |
| 2.6.                          | Conforme    | Les granules plastiques industriels répandus accidentellement sur le site sont ramassés et confinés.                                                                                           | Mette opération pour les situations d'urgence de débordement accidentel ; présence des dispositifs dans les différentes zones pour ramasser les GPI au sol ; élimination comme D38.                                                                                              |                        |                                                          |          |
| 2.7.                          | Conforme    | Les bassins de rétention situés en amont des équipements de confinement et de récupération des granules sont nettoyés régulièrement.                                                           | Pas de bassin de rétention.                                                                                                                                                                                                                                                      |                        |                                                          |          |
| 2.8.                          | Améliorable | Les abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant sont nettoyés régulièrement.                                                                                                        | Les bordures de site hebdomadaires permettent de vérifier aux les abords extérieurs sont propres. Les abords intérieurs de la zone de finition pourraient être inclus dans les consignes de nettoyage.                                                                           |                        |                                                          |          |
| 2.9.                          | Conforme    | Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est vérifié régulièrement (maintenance, contrôle périodique).                                   | Contrôle mensuel des filtres sur les évacuations eaux pluviales et récupération des déchets GPI, effectués tous dans la bande D38.                                                                                                                                               |                        |                                                          |          |
| 3. FORMATION, SENSIBILISATION |             |                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                        |                                                          |          |
| 3.1.                          | Conforme    | Le personnel et les tiers intervenant sur le site sont formés et sensibilisés (affichage, procédures, plan de prévention...)                                                                   | Formation et sensibilisation du personnel effectuée. Livret d'accueil pour les prestataires et les nouveaux arrivants.                                                                                                                                                           |                        |                                                          |          |
| 4. CONTRÔLE INTERNE           |             |                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                        |                                                          |          |
| 4.1.                          | Conforme    | Des contrôles internes semestriels du respect des procédures sont menés.                                                                                                                       | Contrôle semestriel défini : premier contrôle effectué en juin ; voir le rapport.                                                                                                                                                                                                |                        |                                                          |          |

Conclusions de l'audit : Un travail rigoureux a été fait pour prendre en compte les exigences du décret.

AVIS

FAVORABLE

supprimer la mention inutile

L'exploitant met à disposition du public sur son site internet l'attestation de conformité ou une synthèse divulguée rapport(s) d'audit, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.